SÉANCE MENSUELLE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE MARDI 7 AOÛT 2018 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Les conseillers : Mesdames Noëlle Hayes et Sylvie Dubé ainsi que Messieurs Marc-Olivier Désilets, Martin Valcourt et Gilles Valcourt sous la présidence de Monsieur Iain MacAulay, maire suppléant.

Est absent : Monsieur Dominique Boisvert, maire

Madame Monique Polard, directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux du 5 et 19 juin ainsi que du 10 juillet 2018

4. Période de questions

5. Administration et finances
   - 5.1 Rapport du maire et des conseillers délégués des divers comités
   - 5.2 Absence du maire
   - 5.3 Finances :
     - 5.3.1 Liste des dépenses depuis la séance du 10 juillet 2018 selon le règlement 407-12
     - 5.3.2 Liste des comptes et salaires payés depuis le 11 juillet juin 2018 et comptes courants à payer
     - 5.3.3 Engagement de dépenses
     - 5.3.4 Rapport de l'état des activités de fonctionnement au 7 août 2018
   - 5.4 Dépôt de projet de règlement / Avis de motion / Adoption de règlement
     - 5.4.1 Projet - Abrogation des règlements 362-06 et 395-12
     - 5.4.2 Avis de motion – Règlement 460-18 relatif à l'abrogation des règlements 362-06 et 395-12
     - 5.4.3 Projet – Amendement du règlement numéro 456-18 – Règlement sur la rémunération des élus
     - 5.4.4 Avis de motion – Règlement 461-18 relatif à l'amendement du règlement 456-18
   - 5.5 Nomination d'un substitut au maire suppléant et autorisation de signature
   - 5.6 Mandat pour services de vérificateurs –Année 2018
   - 5.7 Mandat pour acte de propriété : 124 chemin de Ditton
   - 5.8 Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes (projet de loi n° 62) – Nomination d'un répondant en matière d'accommodement
   - 5.9 Employé temporaire aux travaux publics
   - 5.10 Septembre, mois de la sensibilisation au cancer de la prostate
   - 5.11 Rencontres / invitations / formations / congrès / représentation
     - 5.11.1 8-08-2018 à 11 h – ASTROLab, Parc national du Mont-Mégantic – Conférence de presse
     - 5.11.2 13-08-2018 à 13 h 30 – Musée Donald Morrison (Stornoway)
     - 5.11.3 14-08-2018 à 13 h 30 – Visite Valoris
     - 5.11.4 10-09-2018 à 18 h 30 – Plan des mesures d'urgence
     - 5.11.5 13-09-2018 – ADMQ – Colloque de zone (St-Malo)
     - 5.11.6 15-09-2018 de 13 h à 17 h – La Contrée du Massif Mégantic : Invitation
     - 5.11.7 20-09-2018 à 18 h 30 – Soirée reconnaissance aux finissants et budget

5.11.8 30-10-2018 - Formation pour Directrice générale : Les contrats municipaux dans la foulée de l'adoption des projets de lois 122, 155 et 108

6. Sécurité publique
   - 6.1 Sécurité incendie
     - 6.1.1 Réparation de bornes incendie
     - 6.1.2 Préventionniste – Offre de services
     - 6.1.3 Camion autopompe – Achat de valve

7. Voirie
   - 7.1 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales : reddition de comptes – Année 2017
   - 7.2 Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration – Aide financière : 20 000 $ - Travaux (rue Coleman, chemin Dell, rue Argyle)
     - 7.2.1 Demande au propriétaire du 195 rue Coleman pour canaliser le ruissellement d'eau provenant de son terrain et entrée privée
   - 7.3 Aide à l'amélioration du réseau routier municipal (report de 2017) - Amélioration des rues Albert, Osborne et de Ditton : 15 000 $ - Travaux
   - 7.4 Chemin Victoria Ouest : réparation du trottoir endommagé
   - 7.5 Virée de camions sur la rue JB-Godin et demande de M. Pedneault
   - 7.6 Demande pour 2e entrée (coupe du trottoir ou enlèvement de section) – Demande de Michelle Brochu
   - 7.7 Demande au propriétaire du 195 rue Coleman d'effectuer les travaux pour diriger l'eau provenant de son terrain
   - 7.8 Entériner l'achat d'une tondeuse et d'une débroussailleuse
   - 7.9 Entretien chemins hiver – Saison hivernale 2018-2019 – Route 257 et Chemin MacNamee par la Municipalité de Hampden

8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)
   - 8.1 Poste pompage chemin Victoria Ouest : Achat d'un diffuseur et pompe neuve et réparation de pompe usagée
   - 8.2 Collecte des déchets et de la récupération : Regroupement des municipalités pour une entente en commun et mandat à la Ville de Scotstown
     - 8.2.1 Travaux d'appels d'offres préparés par la directrice générale
   - 8.3 Arpe : (matériel électronique) –Point de dépôt officiel
   - 8.4 MRC HSF – Valoris - Compétence - matières résiduelles
   - 8.5 Compteurs d'eau

9. Aménagement, urbanisme et développement
   - 9.1 Inspecteur en bâtiment par intérim
   - 9.2 Modification de la résolution 2018-02-063 (composition de l'équipe locale de développement pour le FDT)
   - 9.3 Cœurs villageois - Autorisation pour des images par drone
   - 9.4 Projet Conception Signalétique
   - 9.5 Dérogation mineure : 30 chemin Victoria Ouest
   - 9.6 M. Guy Robert et M. Patrick Lauzon : Réforme du cadastre québécois

10. Loisir et culture
    - 10.1 Tirage de composteur ou baril récupérateur d'eau (3-08-2018 : Fête de la boustifaille / 10-08-2018 : Tournée des marchés publics)
    - 10.2 Chartierville – Festival Musique aux Sommets, kiosque

11. Correspondance et varia
    - 11.1 _____
    - 11.2 _____
    - 11.3 _____

12. Période de questions

13. Levée de la séance

---

1. <u>Ouverture de la séance et vérification du quorum</u>
Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h.

Monsieur Iain MacAulay, maire suppléant, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

2. <u>Adoption de l'ordre du jour</u>

2018-08-285 SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que l'ordre du jour soit accepté.
ADOPTÉE

3. <u>Adoption des procès-verbaux du 5 et du 19 juin ainsi que du 10 juillet 2018</u>
ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du 5 juin et du 10 juillet ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juin 2018 et qu'ils ont pris connaissance du contenu de ces procès-verbaux;

EN CONSÉQUENCE,

2018-08-286 SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture des procès-verbaux des séances du 5 juin, du 19 juin et du 10 juillet 2018 et qu'ils soient adoptés tels que présentés.
ADOPTÉE

4. <u>Période de questions</u>
Des questions ont été posées par les citoyens présents auxquelles Monsieur Iain MacAulay, maire suppléant, a répondu.

5. <u>Administration et finances</u>

5.1 <u>Rapport du maire et des conseillers délégués des divers comités</u>
Monsieur Marc-Olivier Désilets, conseiller fait rapport sur la Société de Développement de Scotstown-Hampden.

5.2 <u>Absence du maire</u>
Ce point est reporté à une séance ultérieure.

5.3 <u>Finances :</u>

5.3.1 <u>Liste des dépenses depuis la séance du 10 juillet 2018 selon le règlement 407-12</u>
Attendu que depuis la dernière séance du conseil, des imprévus nécessitent des dépenses essentielles;

Attendu que la directrice générale est autorisée en vertu du règlement 407-12 de procéder à certaines dépenses;

Attendu que la liste des dépenses effectuées selon les règles du règlement 407-12 doit être déposée à la séance du conseil municipal;

2018-08-287 SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil entérine les dépenses effectuées depuis la dernière séance au montant de 4 342,31 $ pour les chèques suivants : 6387, 6389, 6402, 6405 et 6413 inscrit à la résolution suivante.

Ces dépenses sont inscrites dans la liste des comptes à payer.
ADOPTÉE

5.3.2 <u>Liste des comptes et salaires payés depuis le 11 juillet 2018 et comptes courants à payer</u>

La liste des comptes à payer est remise aux membres du conseil :

6363	Got, Lise	Honoraire inspectrice bâtiment et frais déplacement : juin	1 188,48 $
6364	Dubé, Sylvie	Remb. Marché public : fournitures	272,10 $
6365	Robert, Johanne	Juillet : services de conciergerie Hôtel de Ville	375,00 $
6366	Bilodeau Luc	Marché public : clown	175,00 $
6367	Charron René	Serv. Incendie : dépl. chercher camion	50,40 $
6368	Polard, Monique – Remb. Petite caisse	Remb. Petite caisse : frais poste, produits nettoyage, café, lait	144,55 $
6369	Polard, Monique	Frais déplacement MRC et congrès ADMQ (Québec) 13, 14 et 15 juin : déplacement : 172,71 $ - repas : 50 $ - hébergement : 188,03 $	438,55 $
6370	Financ. B. Nationale Inc.	Règlement 417-13 : intérêts	1 511,98 $
6371	MacAulay, Jon	Marché public du boisé : musique	250,00 $
6372	Therrien, Patrick	Marché public du boisé	200,00 $
6373	Laliberté, Maxime	Ajustement évaluation - remb. Crédit	264,87 $
6374	Larche, Marc-Antoine	Marché public – chansonnier	200,00 $
Remboursement règlement emprunt			
2018-07-12	Règlement 345-03	Intérêts	597,89 $
2018-07-15	Règlement 417-13	Capital	5 700,00 $
Paiements par AccèsD ou remboursements			
2018-07-20	Hydro Québec	Hôtel de Ville : chauffage et élec. Maison jeunes	75,85 $
2018-07-27	Hydro Québec	Luminaires	562,89 $
2018-08-06	Hydro Québec	Luminaires	581,76 $
	Sous-total Hydro :	1 220,50 $	
2018-08-06	Bell	Bureau : téléphone sans fil	93,59 $
2018-08-06	Bell	Station épuration	84,61 $
2018-08-06	Bell	Poste de chlore	84,61 $
2018-08-06	Bell	Garage municipal	96,50 $
	Sous-total Bell :	359,31 $	
2018-07-12	Revenu Québec	Déductions employeur : juin	3 072,29 $
2018-07-12	Ag. Rev. Canada	Déductions employeur : juin	1 207,30 $
2018-08-06	Revenu Québec	Déductions employeur : juillet	3 107,89 $
2018-08-06	Ag. Rev. Canada	Déductions employeur : juillet	1 237,68 $
2018-07-30	Visa	Voirie : carburant et parc : pelouse	549,53 $
2018-08-01	Visa	Voirie : carburant et parc : pelouse	302,50 $
2018-08-06	Visa	Piste cyclable : sel et savon : 42,72 $ Pulvérisateur : 114,96 $ Poste chlore : déshumificateur : 287,38 $	445,06 $
Salaires nets payés du 1er juillet au 31 juillet 2018 :			11 080,48 $
Liste des chèques des comptes courants à payer à la séance du 7 août 2018			
6377	Coop. Agr. La Patrie	Parc : madriers, produits nettoyants, réparation lavabo / poste de chlore : produits nettoyants / Service incendie : peinture et numéros pour bornes / Piste cyclable : peinture, pinceaux, Raid	610,30 $
6378	MRC Haut-St-François	Juillet et août : téléphonie IP, interurb., fibre optique	1 498,84 $
6379	Marché Désilets	Hôtel de Ville : produits nettoyants / Parc : ampoules	61,71 $
6380	Ouellet, Chantal	Remboursement : achat fleurs	51,71 $
6381	Ministère des Finances	SQAE : capital et intérêts	3 466,25 $
6382	L'Événement	Photocopies couleurs : La Contrée	89,60 $
6383	Dicom Express	Transport pour analyses eau : juin	21,12 $
6384	Municipalité La Patrie	Partage coût véhicule hors-route	2 909,10 $

6385	Municipalité de Bury	Entraide incendie : 11 et 21 mai 2018	1 778,79 $
6386	FM Form. Municipales	Urbanisme : cert. et permis construction	113,05 $
6387	Scies ch. Claude Carrier	Service incendie : vérification laveuse-pression : 45,99 $ Achat tondeuse : et coupe-herbe (débroussailleuse) : 1 225,91 $ Solenil, clés, r pin : 43,23 $	1 315,13 $
6388	Alarme CSDR	Poste chlore : contrat surveillance	159,82 $
6389	Pompes R. Fontaine	Poste chlore : réparer tuyauterie et poste pompage Victoria Ouest	1 309,69 $
6390	Cherbourg	Poste chlore : javel et crédit	179,39 $
6391	Serv. San. Denis Fortier	Juin et juillet : collecte déchets et récup.	7 484,82 $
6392	Réal Huot Inc.	Rue Albert : tuyaux égout	2 015,94 $
6393	Fonds d'inf. sur territoire	Frais avis mutation	30,30 $
6394	Raymond C. G. Thorton	Audit Comp. matières recyclables	977,29 $
6395	Cloutier, Mariette	Achat de fleurs et déplacement	39,48 $
6396	Centre Rén. G. Doyon	Parc : cadenas, clés, insecticide, filtre	73,46 $
6397	Solutek Inc.	Vérification ordinateur (inspectrice)	57,49 $
6398	Informatique Inpro	Système information : déverrouiller	23,68 $
6399	Pompes T. D'eau Bernier	Parc : pièces pour abreuvoir	30,44 $
6400	SOS Pompes p. expert	Poste pomp. principal : changer boules	1 478,81 $
6401	Valoris/Régie Interm.	Site enfouissement et redevances	2 641,96 $
6402	Monty Sylvestre	Honoraires juridiques : janvier à juin	946,83 $
6403	Aquatech	Mai, juin et juillet : exploitation des réseaux / alarme poste principal	10 856,69 $
6404	MacAulay, Iain	Frais déplacement	34,20 $
6405	Centre d'extincteurs SL	Vérification extincteurs	530,36 $
6406	Valcourt, Gilles	Frais déplacement	28,80 $
6407	Gazonnière Bishopton	Tourbe : terrain balle et école	1 438,56 $
6408	SEAO – Constructo	TECQ - Appel d'offres – Addendas	33,39 $
6409	Central M. & Q. Tailway	Entente maintien services publics	791,51 $
6410	Les Entreprises Myrroy	Travaux balayage des rues	3 040,75 $
6411	Got, Lise	Honoraires inspectrice bâtiment : juillet	1 422,00 $
6412	Bergeron, Sylvie	CCU : réunion 4 juillet 2018	25,00 $
6413	Caméra Alarme Semrala	Hôtel de Ville : disque dur et installation	240,30 $
6414	Groupe Environex Inc.	Analyses eau potable et usée	229,27 $
6415	Boisvert, Dominique	Frais déplacement	116,55 $
6416	Location Cookshire	Rue Albert : location plaque vibrante	739,29 $
6417	WSP Canada Inc.	TECQ : réunion chantier et serv. Bureau	1 517,59 $
6418	Location P.C.C.	Marché public : location chapiteau	275,00 $
6419	Gilbert, Lyne	CCU : réunion 4 juillet 2018	25,00 $
6420	Loisirs Hampden	Fête nationale aide financière 2016	960,00 $
6421	Burt, Clayton	Remb. Courroie pour tracteur pelouse	20,00 $
6422	Transport Guillette	Rte 257 : rempl. ponceau : 4 503,41 $ Égout: r. Albert: remp. conduites: 17 079,90 $ Parc : valve eau : travau : 396,66 $	21 979,97 $
6423	Robert, Johanne	Août - Services conciergerie	375,00 $
6424	Polard, Monique	Déplacement : La Patrie : Desjardins	12,96 $
6425	Burt, Clayton	Piste cyclable : déplacement	35,55 $
6426	Gaudreau, Marie-France - Rem. Petite caisse	Remb. Petite caisse : poste, eau, article nettoyage / piste cyclable : produits	109,30 $
		Grand Total:	**108 153,40 $**

2018-08-288 SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les comptes soient approuvés ainsi que le paiement de ceux-ci.
ADOPTÉE

5.3.3 <u>Engagement de dépenses</u>

2018-08-289 SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois d'août 2018 à la somme de 11 050 $:

ENGAGEMENT DES DÉPENSES		Août
# POSTE	**DESCRIPTION**	**MONTANT**
CONSEIL		
02-110-00-310	Frais déplacement	200,00 $
02-110-00-459	Réception	25,00 $
Sous-total	**225,00 $**	
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE		
02-130-00-310	Frais déplacement et congrès ADMQ	250,00 $
02-130-00-321	Frais de poste (incluant Info-Scotstown)	150,00 $
02-130-00-660	Articles de nettoyage	200,00 $
02-130-00-670	Fournitures de bureau	250,00 $
02-130-01-522	Ent. et réparation Hôtel de Ville	250,00 $
Sous-total	**1 100,00 $**	
SÉCURITÉ INCENDIE		
02-220-00-310	Frais déplacement et repas	25,00 $
02-220-00-422	Inspection bornes / échelles	225,00 $
02-220-00-525	Ent. Rép. Véhicules	300,00 $
02-220-00-630	Carburant	150,00 $
02-220-00-640	Pièces et acces. pour rép. bornes incendie	200,00 $
02-220-00-650	Achat vêtements : gants, caques 2 p. bottes	500,00 $
02-220-01-651	Ent. et rép. Équipements : appareils respiratoires	850,00 $
02-220-01-651	Vérification des boyaux incendie	200,00 $
02-220-01-652	Vérification et remplissage des bouteilles d'air	450,00 $
Sous-total	**2 900,00 $**	
VOIRIE		
02-320-00-522	Bâtiment entretien-réparation	200,00 $
02-320-00-523	Véhicules : entretien et réparation	825,00 $
02-320-00-620	Gravier, sable	250,00 $
02-330-00-630	Carburant, huile, graisse	600,00 $
02-330-00-640	Petits outils, accessoires	100,00 $
Sous-total	**1 975,00 $**	
HYGIÈNE DU MILIEU		
02-410-00-522	Entretien équipements	600,00 $
02-412-00-411	Analyse de l'eau potable	300,00 $
02-412-00-631	Produits chimiques (eau potable)	350,00 $
02-413-00-513	Location machinerie	500,00 $
02-413-00-521	Eau potable : Entretien-réparation réseau	300,00 $
02-413-00-622	Sable et gravier	100,00 $
02-414-00-411	Analyse de l'eau usée	250,00 $
02-414-00-529	Entretien équipements	400,00 $
02-415-00-521	Ent. & rép. Station pompage & tuyaux	500,00 $
02-415-00-640	Égout : pièces et accessoires	300,00 $
Sous-total	**3 600,00 $**	
LOISIRS ET CULTURE		
02-701-50-521	Parcs entretien terrains, bâtiments	200,00 $
02-701-50-523	Entretien équipements	200,00 $
02-701-50-630	Parcs : carburant, huile	250,00 $
02-701-50-951	Piste cyclable Marécage des Scots	600,00 $
Sous-total	**1 250,00 $**	
TOTAL	**TOTAL:**	**11 050,00 $**

ADOPTÉE

5.3.4 Rapport de l'état des activités de fonctionnement au 7 août 2018
Le rapport des activités de fonctionnement au 7 août 2018 est remis aux membres du conseil.

5.4 Dépôt de projet de règlement / Avis de motion / Adoption de règlement

5.4.1 Projet – Règlement 460-18 - Abrogation des règlements 362-06 et 395-12
Le maire suppléant, Monsieur Iain MacAulay présente le projet de règlement n° 460-18 relatif à l'abrogation des règlements 362-06 et 395-12 relatif aux animaux.

2018-08-290 SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents
Que le projet de règlement a été remis aux membres du conseil le 31 juillet 2018 lors de l'atelier et qu'ils acceptent le dépôt de ce projet de règlement.
ADOPTÉE

5.4.2 Avis de motion - Règlement 460-18 relatif à l'abrogation des règlements 362-06 et 395-12

2018-08-291 CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets**,** donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement abrogeant les règlements 362-06 et 395-12 concernant les animaux.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le responsable de l'accès aux documents de la Ville de Scotstown délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 453-17.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.
ADOPTÉE

5.4.3 Projet – Amendement du règlement numéro 456-18 – Règlement sur la rémunération des élus
Ce point est reporté à une séance ultérieure.

5.4.4 Avis de motion – Règlement 461-18 relatif à l'amendement du règlement 456-18
Ce point est reporté à une séance ultérieure.

5.5 Nomination d'un substitut au maire suppléant et autorisation de signature
Considérant que le conseiller, Monsieur Iain MacAulay, est maire suppléant;

Considérant que le maire, Monsieur Dominique Boisvert et le maire suppléant, Monsieur Iain MacAulay, peuvent être absents de la municipalité pour diverses raisons et ne peuvent représenter la Ville de Scotstown;

Considérant que le conseil municipal souhaite avoir une troisième personne au sein du conseil municipal pouvant représenter la Ville de Scotstown et signer tous documents au nom de la ville;

2018-08-292 SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseiller, Monsieur Marc-Olivier Désilets, soit nommé substitut au maire suppléant et représentant substitut à la MRC du Haut-St-François.

Que Monsieur Marc-Olivier Désilets, substitut au maire suppléant, soit autorisé à signer les chèques et tous autres documents avec la directrice générale.

Monsieur Désilets est nommé à titre de 3e représentant de la Ville et signataire, en l'absence de Monsieur Dominique Boisvert, maire et de Monsieur Iain MacAulay, maire suppléant.
ADOPTÉE

5.6 <u>Mandat pour services de vérificateurs – Année 2018</u>

2018-08-293 SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown mandate la firme Raymond Chabot Grant Thorton pour effectuer la vérification et le rapport financier de l'année 2018.

Le coût des honoraires pour l'audit s'élève au montant de 9 650 $ taxes en sus, selon l'estimation reçue ainsi que les frais suivants :
. Faire l'audit 2018 et le rapport financier 2018 : 8 425 $
. Faire le rapport d'impôt de la ville : 300 $
. Faire le suivi des immobilisations : 350 $ environ selon les projets
. Compléter les différents demandes et calculs du MTQ : 225 $
. Saisir les données budgétaires 2019 dans SESAM : 350 $
Pour un total de 9 650 $ taxes en sus.

Plus les honoraires de l'audit du rapport des matières recyclables au montant approximatif de 1 000 $ taxes incluses;

Les factures d'honoraires tiennent compte des faits suivants :

. Les structures comptables, la nature et le volume des activités demeureront les mêmes que ceux de l'exercice précédent;

La préparation par le personnel de la municipalité des feuilles de travail, d'analyses et des travaux préparatoires nécessaires à l'audit, tel que décrit dans la liste des travaux préparatoires qui ont été expédiés au préalable;

. Tous les éléments qui ne respecteront pas ces conditions seront discutés avec la directrice générale, avant de poursuivre les dossiers. Une facture additionnelle pourrait être produite à la suite de l'entente négociée.
ADOPTÉE

5.7 <u>Mandat pour acte de propriété : 124, chemin de Ditton</u>
<u>Mandat à Me Bouffard, notaire – Acte notarié pour l'immeuble 4 774 087 (acheté lors de la vente pour taxe 2017)</u>

Attendu que lors de la vente pour taxes le 8 juin 2017, la Ville de Scotstown a acquis l'immeuble désigné par le lot 4 774 087 du cadastre du Québec pour défaut de paiement de l'impôt foncier en vertu de l'article 536 et suivants de la Loi sur les Cités et villes ;

Attendu qu'aucun droit de retrait n'a été exercé dans l'année de l'adjudication ;

2018-08-294 SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal mandate Me Claire Bouffard, notaire, pour préparer l'acte de vente de l'immeuble désigné par le lot 4 774 087 du cadastre du Québec, acquis le 8 juin 2017 lors de l'adjudication pour défaut de paiement de l'impôt foncier en faveur de la Ville de Scotstown au montant de 22 565,73 $ incluant les taxes, selon l'acte numéro 23 157 904 en date de l'enregistrement au Bureau de la publicité des droits du Québec le 14 juin 2017.

Que Monsieur Dominique Boisvert, maire, ou son remplaçant nommé par résolution et Madame Monique Polard, directrice générale, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires au nom de la Ville de Scotstown.

Les honoraires de 450 $, plus le frais de recherche et vérifications ainsi que les frais d'enregistrement et les taxes de vente pour un total de 670 $ plus les taxes sont acceptés pour ce mandat.
ADOPTÉE

5.8 <u>Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes (projet de loi nº 62) – Nomination d'un répondant en matière d'accommodement</u>

Attendu que le 18 octobre 2017, le gouvernement sanctionnait la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes* (La Loi) et que le projet de cette loi a été présenté à l'Assemblée nationale par la ministre de la Justice (projet de loi nº 62) ;

Attendu que les municipalités, les communautés métropolitaines, les régies intermunicipales et les offices municipaux d'habitation sont assujettis à cette loi, à l'exception des municipalités régies par la Loi sur les villages cris et le village naskapi ou par la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik ;

Attendu que la Cour supérieure a suspendu l'application des obligations concernant le visage découvert le 1er décembre 2017 et que cette suspension a été prolongée le 28 juin 2018 pour une période inconnue, soit jusqu'à ce que la Cour supérieure se prononce sur la validité de l'article 10 de la Loi qui introduit le 1er juillet 2018 ;

Attendu que la Loi prévoit aussi les conditions suivant lesquelles des accommodements pour un motif religieux peuvent être accordés ainsi que les éléments particuliers qui doivent être considérés lors du traitement de certaines demandes d'accommodement et que ces dispositions sont applicables depuis le 1er juillet 2018 ;

Attendu qu'en sa qualité de plus haute autorité administrative au sens de la Loi, il appartient au conseil de prendre les moyens nécessaires pour assurer le respect des mesures qui y sont prévues ;

Attendu que le conseil municipal doit désigner, au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodement et que celui-ci a pour fonction de guider le conseil, ainsi que les membres du personnel de la municipalité, en matière d'accommodement et de leur formuler des recommandations ou des avis dans le cadre du traitement des demandes reçues ;

Attendu que les dispositions de la Loi prévoient les obligations suivantes :

- les membres du personnel des organismes publics doivent faire preuve de neutralité religieuse dans l'exercice de leurs fonctions : cela comprend notamment le devoir d'agir, dans l'exercice de leurs fonctions, de façon à ne pas favoriser ni défavoriser une personne en raison de l'appartenance ou non de cette dernière à une religion, ni en raison de leurs propres convictions ou croyances religieuses ou de celles d'une personne en autorité ;
- les membres du personnel des organismes publics et de certains autres organismes ainsi que les personnes élus doivent exercer leurs fonctions à visage découvert ;
- une personne qui se présente pour recevoir un service par l'un d'eux doit avoir le visage découvert lors de la prestation du service.

POUR CES MOTIFS

2018-08-295 SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown nomme Madame Monique Polard, directrice générale, à titre de répondante en matière d'accommodement en vertu de la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes* selon les obligations et responsabilités stipulées par cette loi.
ADOPTÉE

5.9 <u>Employé temporaire aux travaux publics</u>

Attendu que Monsieur Clayton Burt est à l'emploi de la Ville de Scotstown, dans le cadre d'un programme de subvention salariale depuis le 23 janvier 2018 ;

Attendu que ledit programme se termine le 18 août 2018 ;

Attendu que Monsieur Burt a travaillé pour divers secteurs de la ville : entretien et surveillance de la patinoire, travaux publics d'aqueduc et d'égout, entretien des bâtiments et lieux publics ;

Attendu que le conseil municipal doit intervenir dans plusieurs secteurs et maintenir ses infrastructures en bon état, ce qui exige de plus en plus de travail pour un seul employé permanent ;

2018-08-296 SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown embauche Monsieur Clayton Burt à titre de 2e employé aux travaux publics débutant le 20 août 2018, selon les conditions édictées au contrat de travail.
ADOPTÉE

5.10 <u>Septembre, mois de la sensibilisation au cancer de la prostate</u>

ATTENDU :
QUE le cancer de la prostate est le cancer le plus répandu chez les Canadiens ;

QU'un Canadien sur sept recevra un diagnostic de cancer de la prostate au cours de sa vie ;

QUE 11 Canadiens environ meurent du cancer de la prostate tous les jours ;

QUE le taux de survie au cancer de la prostate peut atteindre 100% s'il est détecté d'une manière précoce ;

QUE les hommes qui ont des antécédents familiaux de la maladie ou qui sont de descendance africaine ou caribéenne courent plus de risques que les autres hommes de développer un cancer de la prostate ;

2018-08-297 SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Scotstown appuie Cancer de Prostate Canada et toutes les personnes qui oeuvrent à la sensibilisation au cancer de la prostate ;

Que le conseil municipal proclame, par la présente, septembre 2018 « Mois de la sensibilisation au cancer de la prostate » dans la Ville de Scotstown.
ADOPTÉE

5.11 <u>Rencontres / invitations / formations / congrès / représentation</u>

5.11.1 <u>8-08-2018 à 11 h – Astrolab, Parc national du Mont-Mégantic – Conférence de presse</u>

2018-08-298 SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu

Que les membres du conseil ne participent pas à cette conférence de presse.
ADOPTÉE

5.11.2 **13-08-2018 à 13 h 30 – Musée Donald Morrison (Stornoway)**

2018-08-299 SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu

Que le conseiller Monsieur Iain MacAulay, soit autorisé à participer à la réunion des Sentiers des Écossais le 13 août prochain à Stornoway ainsi que toutes les réunions de ce comité impliquant également le dossier du Musée Donald Morrison.

Les frais de déplacement seront remboursés sur preuve selon la réglementation en vigueur.
ADOPTÉE

5.11.3 **14-08-2018 à 13 h 30 – Visite de Valoris**

2018-08-300 SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu

Que les conseillers Messieurs Iain MacAulay et Marc-Olivier Désilets, soit autorisés à participer à la visite de Valoris le 14 août prochain.

Les frais de déplacement seront remboursés sur preuve selon la réglementation en vigueur.
ADOPTÉE

5.11.4 **10-09-2018 à 18 h 30 – Plan des mesures d'urgence**

Un rappel est fait aux membres du conseil pour la rencontre prévue le 10 septembre 2018 dans le cadre du travail amorcé pour l'élaboration d'un plan d'urgence.

5.11.5 **13-09-2018 – ADMQ – Colloque de zone (St-Malo)**

2018-08-301 SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que Madame Monique Polard, directrice générale, participe au Colloque annuel de l'Association des directeurs généraux – Zone Estrie, jeudi 13 septembre 2018 à St-Malo.

Les frais d'inscription de 90 $ incluant les repas sont payés par la Ville de Scotstown ainsi que les frais de déplacement selon le règlement en vigueur.

Le bureau municipal sera fermé cette journée.
ADOPTÉE

5.11.6 **15-09-2018 de 13 h à 17 h – La Contrée du Massif Mégantic : Invitation**

2018-08-302 SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseiller Monsieur Iain MacAulay, soit autorisé à participer à la l'activité Big Bang de la Contrée du Massif Mégantic, le 15 septembre 2018 à Val-Racine.

Les frais de déplacement seront remboursés sur preuve selon la réglementation en vigueur.
ADOPTÉE

5.11.7 **20-09-2018 à 18 h 30 – Soirée reconnaissance aux finissants et budget**

2018-08-303 SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'u budget de 100 $ soit autorisé pour la Soirée reconnaissance des finissants le 20 septembre 2018.
ADOPTÉE

5.11.8 <u>30-10-2018 – Formation pour Directrice générale : Les contrats municipaux dans la foulée de l'adoption des projets des lois 122, 155 et 108</u>

2018-08-304 SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que Madame Monique Polard, directrice générale, soit autorisée à participer à une journée de formation dispensée par l'Association des directeurs généraux, le jeudi 13 septembre 2018 à St-Malo.

Cette formation de perfectionnement mettra en évidence tout ce qu'il faut savoir en matière de contrats municipaux après l'adoption des projets de loi 122, 155 et 108.

Les frais d'inscription de 90 $ incluant les repas sont payés par la Ville de Scotstown ainsi que les frais de déplacement selon le règlement en vigueur.

Le bureau municipal sera fermé cette journée.
ADOPTÉE

6. <u>Sécurité publique</u>

6.1 <u>Sécurité incendie</u>

6.1.1 <u>Réparation de bornes incendie</u>
Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6.1.2 <u>Préventionniste – Offre de services</u>

2018-08-305 SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown retienne les services contractuels de Monsieur Claude Lemire, Consultant en sécurité incendie, pour agir à titre de préventionniste pour les risques élevés et très élevés identifiés au Schéma de couverture de risques selon les conditions suivantes :
. Tarif horaire de 43 $ l'heure;
. Les frais de déplacement sont établis à 0,45 $ / km ou selon le règlement de la Ville de Scotstown en vigueur et calculés du départ à l'arrivée à son domicile;
. La Ville de Scotstown assumera la couverture d'une assurance responsabilité civile.

Monsieur Lemire sera assisté par le directeur incendie de la Ville de Scotstown ou son représentant pour continuer les visites des risques élevés et très élevés amorcés au cours des dernières années afin de respecter le Schéma de couverture de risques.
ADOPTÉE

6.1.3 <u>Camion autopompe – Achat de valve</u>

2018-08-306 SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise l'achat d'une valve 4 pouces NPT Kochek 4'' Storz valve with elbow pour le camion autopompe Freightliner auprès du Garage JB Laroche Inc., au montant de 1 407,64 $ incluant les taxes plus l'installation et les frais de déplacement par le Garage JB Laroche à la caserne de pompier à Scotstown.
ADOPTÉE

7. <u>Voirie</u>

7.1 <u>Programme d'aide à la voirie locale – Volet « Entretien des routes locales » : reddition de comptes – Année 2017</u>

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 3 797 $ pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2017 :

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

POUR CES MOTIFS,

2018-08-307 SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Scotstown informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.
ADOPTÉE

7.2 <u>Programme d'aide à la voirie locale – Volet « Projets particuliers d'amélioration » - Aide financière : 20 000 $ - Travaux (rue Coleman, chemin Dell, rue Argyle)</u>
<u>Dossier : 00026736-1 – 41080 (05) – 2018-07-10-14</u>

ATTENDU QUE le 20 juillet dernier, le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, Monsieur André Fortin, octroyait à la Ville de Scotstown une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration;

ATTENDU QUE l'aide financière s'élève au montant de 20 000 $;

2018-08-308 SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Scotstown priorise des travaux suivants :
. Rue Argyle : creusage de fossés (côté est);
. Chemin Dell : creusage de fossés incluant la coupe des arbres et branches;
. Rue Coleman (en amont) : creusage de fossé et pavage si possible;
Ces travaux visent à contribuer au drainage et éviter des dommages aux infrastructures du réseau routier lors de pluie abondante.

QUE des travaux supplémentaires pourront être effectués pour le rechargement d'une partie de la rue JB Godin, chemin Dell et rue Albert (route 257 en direction de Lingwick).
ADOPTÉE

7.2.1 <u>Demande au propriétaire du 195, rue Coleman pour canaliser le ruissellement d'eau provenant de son terrain et entrée privée</u>

Attendu que lors de pluie abondante ou de la fonte de la neige, une quantité d'eau importante provenant des terrains géographiquement plus élevés s'écoule dans les rues de la Ville de Scotstown;

Attendu qu'à plusieurs reprises la Ville a dû faire effectuer des travaux de canalisation et fossés en amont sur la rue Coleman en raison du ruissellement d'eau provoquant l'érosion et des dommages considérables ;

Attendu que la Ville de Scotstown envisage des travaux d'asphalte sur une partie de la rue Coleman en amont afin d'éviter la formation de crevasses et autres dommages sur la structure de la route par l'écoulement naturel d'eau;

Attendu que lors de pluies diluviennes ou de la fonte des neiges, une quantité d'eau provenant d'entrées privées de certaines résidences se déverse sur la chaussée de la route provoquant davantage des dommages à la rue;

POUR CES MOTIFS

2018-08-309 SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Scotstown demande au propriétaire du 195, rue Coleman d'effectuer des travaux sur sa propriété pour canaliser et diriger l'eau vers le fossé de la rue Coleman, soit par le creusage d'une tranchée sur son terrain et l'installation d'un ponceau sous son entrée ou autre pour éviter tout débordement sur la route.

La directrice générale expliquera la demande de la Ville aux propriétaires afin que ceux-ci puissent effectuer les travaux le plus rapidement possible.

La Ville de Scotstown ne pourra effectuer aucun investissement de pavage tant que les travaux demandés aux propriétaires du 195, rue Coleman ne seront effectués.

Le propriétaire peut être tenu responsable de tous dommages qui pourraient survenir au réseau routier et aux infrastructures de la Ville de Scotstown.
ADOPTÉE

7.3 <u>Aide à l'amélioration du réseau routier municipal (report de 2017) – Amélioration des rues Albert, Osborne et de Ditton : 15 000 $ - Travaux</u>
<u>Dossier : 00026139-2 – 41080 (05) – 2017-07-06-12</u>
ATTENDU le report de l'aide financière pour l'amélioration du réseau routier municipal pour l'exercice 2018-2019 au montant de 15 000 $;

ATTENDU que cette aide financière est accordée pour les travaux d'amélioration sur les rues Albert, Osborne et de Ditton;

2018-08-310 SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu

QUE la Ville de Scotstown fasse des travaux d'asphalte sur les rues Albert et de Ditton et des travaux de rechargement sur la rue Albert si possible.

Des estimations pour les travaux d'asphalte seront demandées.
ADOPTÉE

7.4 <u>Chemin Victoria Ouest : réparation du trottoir endommagé</u>
Attendu qu'une section du trottoir sur le Chemin Victoria Ouest est endommagée sans raison apparente;

Attendu que des réparations s'imposent pour rendre cette section du trottoir sécuritaire pour les piétons, mais également pour l'entretien lors de la période hivernale;

2018-08-311 SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu

QUE la Ville de Scotstown procède à l'achat de matériaux nécessaires pour la réparation de la section du trottoir endommagée et que les travaux seront effectués par les employés municipaux des travaux publics.
ADOPTÉE

7.5 <u>Virée de camions sur la rue JB-Godin et demande de M. Pedneault</u>
Attendu que la rue JB-Godin ne rejoint aucune autre rue ce qui en fait un « cul-de-sac »;

Attendu que les véhicules lourds circulant sur cette rue pour le service de la collecte des déchets et de la récupération ainsi que les véhicules responsables de l'entretien du réseau routier doivent emprunter une entrée privée pour reculer afin de pouvoir circuler pour rejoindre le chemin Victoria Est (route 214);

Attendu que le propriétaire de l'entrée privée que les véhicules lourds empruntent pour faire demi-tour demande à la ville de mettre du gravier dans ladite entrée en raison de l'affaissement provoquer par l'utilisation à répétition et les pluies;

2018-08-312 SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu

QUE la Ville de Scotstown accepte la demande du propriétaire, Monsieur Pedneault et procède à la mise en place de la quantité nécessaire de gravier pour remettre l'entrée privée au niveau de la rue JB-Godin.

Les travaux seront effectués par les employés municipaux des travaux publics en conformité avec le propriétaire.
ADOPTÉE

7.6 <u>Demande pour 2e entrée (coupe du trottoir ou enlèvement de section) – Demande de Michelle Brochu</u>

Attendu que Madame Michelle Brochu, propriétaire du 88, chemin Victoria Ouest, Scotstown, souhaite aménager une deuxième entrée privée;

Attendu que la route 214 est sous la gestion du Ministère des Transports – Secteur Cookshire, Madame Brochu s'est adressée au ministère pour sa demande visant l'aménagement d'une deuxième entrée privée sur sa propriété et que ceux-ci sont d'accord avec le projet;

Attendu que pour les travaux visés par la demande de Madame Brochu, le trottoir doit être coupé et que les trottoirs sont la propriété de la Ville de Scotstown et que celle-ci doit donner son autorisation;

Attendu que la coupe du trottoir visée par cette demande ne causera aucun préjudice en raison de l'emplacement des travaux;

Attendu que les travaux sont aux frais de Madame Brochu;

2018-08-313 SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown autorise Madame Michelle Brochu, propriétaire du 88, chemin Victoria Ouest, à procéder à la coupe du trottoir selon l'emplacement choisi et le respect des exigences du Ministère des Transports;

Que les travaux devront être effectués par une entreprise spécialisée pour ce type de travail et en fournir les coordonnées à la ville;

Que tous les frais de ces travaux sont la responsabilité de Madame Brochu;

Que tous dommages aux infrastructures du ministère des Transports et à la Ville de Scotstown sont la responsabilité de Madame Brochu.
ADOPTÉE

7.7 <u>Demande aux propriétaires du 195, rue Coleman d'effectuer les travaux pour diriger l'eau provenant de son terrain</u>

Ce point est annulé, car le dossier a été adopté par la résolution 2018-08-309.

7.8 <u>Entériner l'achat d'une tondeuse et d'une débroussailleuse</u>

2018-08-314 SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal entérine l'achat effectué chez Scie à chaîne Claude Carrier (Cookshire), des équipements suivants :
. Tondeuse Husqvarna LC221RH/21 : 529,95 $ plus les taxes
. Coupe-herbe (débroussailleuse) FS 131 Bike Stihl : 569,95 $ plus les taxes
Et huile Stihl et couteau taillis 250-3
La ville bénéficie d'un rabais de 85,50 $
Au montant total de 1 225,91 $, incluant les taxes
ADOPTÉE

7.9 Entretien chemins d'hiver – Saison hivernale 2018-2019 – Route 257 et Chemin MacNamee par la Municipalité de Hampden

Attendu que la Ville de Scotstown a fait entretenir la rue de Ditton (route 257), le chemin McNamee et la rue Albert (route 257 nord), soit une longueur approximative de 4 kilomètres par la Municipalité de Hampden au cours de la saison hivernale 2017-2018;

Attendu que la Ville de Scotstown était satisfaite du travail effectué par la Municipalité de Hampden;

Attendu que par la Loi des cités et villes et du Code municipal du Québec, les municipalités peuvent conclure des ententes intermunicipales pour la fourniture de services;

2018-08-315 SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown signe une entente intermunicipale avec la Municipalité de Hampden pour la fourniture de services visant l'entretien des rues et chemins d'accès suivants :

- Route 257 Nord et Rue Albert 2,2 km;
- Rue de Ditton (route 257 sud) 1,7 km;
- Chemin McNamee 0,1 km;

soit une longueur approximative de 4 kilomètres pour les périodes hivernales 2018-2019, au montant de 3 360 $ du kilomètre pour un montant total de 13 440 $ pour l'entretien, le sablage des routes et la fourniture des abrasifs nécessaires
Un contrat établissant les conditions de ce service préparé par la Ville de Scotstown devra être signé entre les municipalités.
Monsieur Dominique Boisvert, maire ou son représentant, et Madame Monique Polard, directrice générale, sont autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Scotstown cette entente.
ADOPTÉE

8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)

8.1 Poste pompage chemin Victoria Ouest : Achat d'un diffuseur et pompe neuve et réparation de pompe usagée

La directrice générale explique aux membres du conseil qu'une pompe au poste de pompage Victoria Ouest doit être réparée et qu'elle est en attente d'informations pour le prix de la réparation ainsi que le prix pour l'achat d'une pompe usagée ou neuve.
Une demande d'information est également en attente pour l'achat d'une pompe pouvant dépanner qui serait accessible dans tous les postes de pompage secondaires.
Ce point est reporté à une séance ultérieure afin de recevoir plus d'informations.

8.2 <u>Collecte des déchets et de la récupération : Regroupement des municipalités pour une entente en commun et mandat à la Ville de Scotstown</u>

ATTENDU QUE les Municipalités du Canton de Lingwick, Chartierville, du Canton de Hampden, La Patrie, et la Ville de Scotstown désirent se regrouper dans le but de procéder à une entente d'achat en commun pour procéder à des appels d'offres en commun pour des contrats de service de collecte et le transport des déchets, des matières récupérables et spéciales, acquisition de bacs roulants et/ou location de bacs, biens et autres;

ATTENDU QUE l'article 14.3 et suivants du Code municipal du Québec et l'article 29.5 et suivants de la Loi des Cités et Villes autorisent toute municipalité à conclure une entente avec une autre municipalité, dans le but d'accomplir en commun la demande de soumission pour l'adjudication de contrats;

ATTENDU QUE les municipalités ont convenu des conditions pour une telle entente d'achat en commun;

ATTENDU QUE ce regroupement serait pour la période du 1er septembre 2018 au 31 décembre 2022;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser une telle entente;

EN CONSÉQUENCE les parties présentes conviennent de ce qui suit :

2018-08-316 SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

1.- QUE le préambule fait partie intégrante de cette résolution;

2.- QUE ce conseil municipal autorise la conclusion d'une entente d'achat en commun entre les municipalités du Canton de Lingwick, Chartierville, du Canton de Hampden, La Patrie et la Ville de Scotstown relativement à la demande d'appels d'offres et l'adjudication de contrats pour les services de collecte et transport des déchets solides, des matières recyclables, et d'autres services de collectes spéciales, acquisition de bacs, location de bacs, etc.;

3.- QUE cette entente d'achat en commun sera valide à compter du 21 juin 2018, et ce jusqu'au 31 décembre 2022;

4.- QUE la Ville de Scotstown est désignée comme étant la municipalité mandataire de cette entente d'achat en commun;

5.- QUE cette résolution autorise diverses conditions reliées à cette entente d'achat en commun et faisant partie de l'annexe 1.

ADOPTÉE

ANNEXE 1 :

CONDITIONS FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DE LA RÉSOLUTION 2018-03-316

À SAVOIR :

. Les municipalités parties à l'entente d'achat en commun auront l'obligation d'instaurer sur tout leur territoire des bacs roulants munis d'une prise de style Européenne et/ou de prise reconnue par le comité et de format suivant (pour les unités desservies par 26 collectes annuelles) :
.. pour la récupération : capacité de 240 et/ou 360 litres
.. pour les déchets : capacité de 240 et/ou de 360 litres.

. À une date ultérieure, il sera proposé pour les collectes des déchets et des matières récupérables pour les collectes en alternance aux deux (2) semaines sur l'ensemble des municipalités concernées, et ce pour le secteur résidentiel. Les catégories telles que les commerces, industries, institutions, etc., pourront recevoir un service adapté à leurs besoins et le type de conteneur adapté à ce service.

. L'obligation par chacune des municipalités parties à l'entente de voir à se conformer et d'appliquer les catégories retenues d'immeubles afin de déterminer le nombre d'unités pouvant recevoir le service de collecte des déchets et/ou des matières récupérables aux fins de taxation municipale.

. La Ville de Scotstown est nommée « *municipalité mandataire* » pour l'entente d'achat en commun des municipalités de Chartierville, du Canton de Hampden, La Patrie, du Canton de Lingwick et la ville de Scotstown.

. Les frais de secrétariat, d'administration, de poste, de publication des appels d'offres, de vérification et d'avis juridiques sont assumés par les 5 municipalités parties à l'entente et répartis en parts égales.

. L'entente d'achat en commun des municipalités de Chartierville, du Canton de Hampden, La Patrie, du Canton de Lingwick et la ville de Scotstown sera en fonction à partir du 21 juin 2018 (date de la première rencontre au cours de l'année 2018, des représentants de chacune des municipalités parties à l'entente) et se terminera le 31 décembre 2022.
Chaque municipalité devra faire parvenir sa résolution d'adhésion à la municipalité mandataire.

. Un comité est composé de représentants de chaque municipalité, soit d'office le maire et un représentant substitut ou de deux membres du conseil. Chaque municipalité aura droit à un (1) vote par municipalité.

. Le comité tiendra un minimum de deux (2) réunions par année, soit à la fréquence de 6 mois et des réunions spéciales pourront être convoquées au besoin.

. Un avis de convocation sera transmis à chaque municipalité partie à l'entente dans un délai de 7 jours au préalable.

. L'entente pourra être modifiée en tout temps par vote unanime des municipalités parties à l'entente.

. Une résolution adoptée par chacune des municipalités parties à l'entente d'achat en commun devra être adoptée spécifiquement lors de demande d'appels d'offres, l'adjudication de contrats et/ou l'acquisition de biens pour les services de collecte des déchets et/ou matières récupérables et/ou spéciales, acquisition de biens et autres.

8.2.1 <u>Travaux d'appels d'offres préparés par la directrice générale</u>

Attendu l'adoption de la résolution 2018-08-316 autorisant la conclusion d'une entente d'achat en commun entre les municipalités du Canton de Lingwick, Chartierville, du Canton de Hampden, La Patrie et la Ville de Scotstown relativement à la demande d'appels d'offres et l'adjudication de contrats pour les services de collecte et transport des déchets solides, des matières recyclables, et d'autres services de collectes spéciales, acquisition de bacs, location de bacs, etc.;

Attendu que la Ville de Scotstown est désignée comme étant la municipalité mandataire de cette entente d'achat en commun;

Attendu que les travaux pour la préparation des devis d'appels d'offres doivent être préparés, soumis au procureur de la municipalité pour vérification et diffusés selon les lois en vigueur;

2018-08-317 SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown mandate Monique Polard, directrice générale, pour la préparation des devis d'appels d'offres et l'adjudication de contrats pour les services de collecte et transport des déchets solides, des matières recyclables, et d'autres services de collectes spéciales, acquisition de bacs, location de bacs, etc. selon les modalités de la résolution 2018-08-316;

Que le temps de travail effectué par Madame Polard et tous les frais de secrétariat, d'administration, de poste, de publication des appels d'offres, de vérification et d'avis juridiques sont assumés par les 5 municipalités parties à l'entente et répartis en parts égales.
ADOPTÉE

8.3 <u>Arpe : (matériel électronique) –Point de dépôt officiel</u>
Considérant que les coûts d'enfouissement des déchets augmentent considérablement depuis les dernières années;

Considérant que la Ville de Scotstown souhaite mettre en place différents projets pour réduire la quantité de déchets acheminés vers le site d'enfouissement;

Considérant que la Ville de Scotstown veut favoriser le réemploi des équipements électroniques et éviter qu'ils se retrouvent dans un site d'enfouissement;

Considérant que la Ville de Scotstown tiendra au cours des prochains jours une collecte des appareils électroniques désuets, et ce à la demande des citoyens;

Considérant que les appareils électroniques désuets recueillis le 11 août prochain seront acheminés à l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (l'ARPE);

2018-08-318 SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown souhaite devenir un point de dépôt officiel pour recueillir les équipements électroniques désuets et demande à l'organisme l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (l'ARPE) afin que les appareils puissent être acheminés chez des entreprises approuvées, conformes aux normes en vigueur au Canada, pour être recyclés de façon sécuritaire, sûre et écologique.

Monsieur Dominique Boisvert, maire ou son représentant, et/ou Madame Monique Polard, directrice générale, sont autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Scotstown tous documents à cet effet.
ADOPTÉE

8.4 <u>MRC HSF – Valoris - Compétence - matières résiduelles</u>
Considérant que la MRC du Haut en gestion des matières résiduelles, laquelle compétence visait essentiellement le domaine des matières résiduelles, à savoir la valorisation de toutes les -Saint-Françoisa adopté le 19 août 2009 le règlement 307-09 visant l'acquisition de compétence mat ières reçues au lieu d'élimination et visait également toutes les municipalités de son territoire;

Considérant que cette entente intermunicipale de délégation de compétences a été signée en septembre 1997 pour une durée de quinze (15) ans avec un renouvellement automatique de cinq (5) ans en cinq (5) ans;

Considérant que la MRC du Haut-Saint-François désire préciser sa compétence à l'égard de la valorisation des matières résiduelles;

Considérant que la Régie Valoris, de concert avec la Ville de Sherbrooke et la MRC du Haut-Saint-François, a par la suite, en décembre 2009, signé une entente visant la délégation à la Régie les compétences nécessaires en matière de gestion des matières résiduelles pour lui permettre de réaliser l'objet de ladite entente, excluant la collecte et le transport des matières, et à cette fin, la Régie succède à leurs droits, devoirs et obligations dans le cadre de ces compétences;

Considérant que dans cette même entente, il était stipulé que la Ville de Sherbrooke et les municipalités du Haut-Saint-François devront dès lors, apporter toutes leurs matières résiduelles, autres que celles dirigées vers le centre régional de tri et de récupération ou vers les écocentres situés sur les territoires respectifs;

2018-08-319 SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown accepte les conditions émises par l'entente stipulant qu'elle devra dès lors, apporter toutes leurs matières résiduelles, autres que celles dirigées vers le centre régional de tri et de récupération ou vers les écocentres situés sur les territoires respectifs et à l'exception des matières suivantes :
. les RDD (matières collectées directement à Scotstown et acheminées à une entreprises conformes tels que les pneus, les peintures et huiles usées);
. les cartouches d'imprimantes qui seront envoyées à la Fondation MIRA;
Et les équipements électriques désuets qui seront acheminés à l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (l'ARPE).
ADOPTÉE

8.5 <u>Compteurs d'eau</u>
Ce point est reporté à une séance ultérieure.

9. <u>Aménagement, urbanisme et développement</u>

9.1 <u>Inspecteur en bâtiment par intérim</u>
Considérant que Madame Lise Got, inspectrice en bâtiment pour la Ville de Scotstown sera absente au cours des prochains mois pour un congé de maternité;

2018-08-320 SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal embauche Monsieur Fernando Rosas, à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement et responsable de l'application des règlements municipaux à compter du 8 août 2018 selon les conditions du contrat de travail pour la période d'absence de Madame Lise Got.
ADOPTÉE

9.2 <u>Modification de la résolution 2018-02-063 (composition de l'équipe locale de développement pour le FDT)</u>
Attendu l'adoption de la résolution 2018-02-063, lors de la séance du 6 février 2018 qui mentionnait spécifiquement le nom des personnes du conseil d'administration de la Société de Développement de Scotstown-Hampden à titre de membres de l'Équipe locale de développement;

Attendu que depuis l'adoption de cette résolution, certaines personnes ont quitté le conseil d'administration de la Société de Développement;

Attendu que pour éviter d'adopter une résolution à chaque changement au niveau des membres composant le conseil d'administration de la Société de Développement de Scotstown-Hampden;

2018-08-321 SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown nomme le conseil d'administration de la Société de Développement de Scotstown-Hampden à titre Équipe locale de Développement dans le cadre du Fonds de développement du territoire.

Cette résolution annule et remplace toute résolution antérieure à ce sujet.
ADOPTÉE

9.3 <u>Cœurs villageois - Autorisation pour des images par drone</u>
Considérant que la Ville de Scotstown participe depuis plusieurs mois au projet Cœur Villageois;

Considérant qu'afin de compléter les pages de la Ville de Scotstown sur le site Internet comme Cœurs Villageois de Tourisme Canton-de-L'Est, ceux-ci ont retenu les services d'un photographe professionnel pour prendre des photos et images de la ville par drone au cours des prochaines semaines;

Considérant que le photographe retenu pour effectuer ce mandat doit obtenir un certificat spécifique auprès de Transports Canada et l'autorisation de la municipalité;

2018-08-322 SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown autorise Monsieur Sébastien Larose, photographe professionnel, mandaté par Tourisme Canton-de-L'Est à prendre des photos, image et tournage du territoire de la Ville de Scotstown.
ADOPTÉE

9.4 <u>Projet Conception Signalétique</u>
Attendu que la Ville de Scotstown a mandaté une firme pour le projet de Conception Signalétique visant de mettre en place une meilleure signalisation des attraits touristiques de la ville ainsi que des entreprises ;

Attendu que le comité de développement au sein du conseil municipal travaille sur le concept et a présenté certains aspects aux membres du conseil lors de l'atelier du 31 juillet dernier pour validation du style et des informations ;

2018-08-323 SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal est en accord avec les propositions présentées par le comité de développement au sein du conseil municipal pour la poursuite de ce mandat.
ADOPTÉE

9.5 <u>Dérogation mineure n. 2018-02 (enseigne 30 chemin Victoria Ouest)</u>
Attendu que le propriétaire du 30 chemin Victoria Ouest (Station-service) a demandé une dérogation mineure à l'effet de permettre l'implantation d'une enseigne (prix de l'essence de la station-service) à 0 mètre de l'emprise de la rue au lieu de 3 mètres prescrit par le règlement de zonage (article15.7 Installation d'une enseigne);

Attendu que le propriétaire souhaite réaménager ses pompes pour offrir du diesel, l'implantation de l'enseigne à 0 mètre de l'emprise lui permettrait de dégager un peu d'espace au niveau des pompes et de la marquise;

Attendu que la marge minimale prescrite pour les enseignes (3 mètres) est inapplicable dans ce secteur commercial de la ville (du pont jusqu'à la maison funéraire) puisque les commerces (restaurant, dépanneur, épicerie) sont installés à moins d'un mètre de l'emprise. Le règlement de zonage n'est pas adapté à la réalité locale;

Attendu que la réimplantation de l'enseigne est nécessaire pour pouvoir réaménager les pompes à essence et offrir des services supplémentaires;

Attendu que sur cette section de la rue Victoria Ouest, les enseignes des commerces ne peuvent se conformer à marge de recul prescrite par le règlement de zonage qui est de 3 mètres puisque les bâtiments sont quasiment implantés sur la ligne de propriété (dépanneur = 21cm);

Attendu que cette norme d'implantation des enseignes devrait être revue pour ce secteur;

Attendu que la réimplantation de l'enseigne n'apportera pas de modifications au visuel actuel dans ce secteur;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

2018-08-324 SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown accorde la demande de dérogation mineure pour permettre l'implantation d'une enseigne à 0 mètre de l'emprise ne pouvant empiéter dans l'emprise de la rue.

Que le fait de déplacer l'enseigne de son emplacement initial oblige la propriétaire à respecter les normes édictées pour respecter la pollution lumineuse sur le territoire de la Ville de Scotstown du système d'éclairage de ladite enseigne.

La propriétaire a été avisée des obligations pour le système d'éclairage de ladite enseigne.
ADOPTÉE

9.6 <u>M. Guy Robert et M. Patrick Lauzon : Réforme du cadastre québécois</u>

Attendu que le Ministère des Ressources naturelles du Québec a procédé à la réforme cadastrale du Québec sur le territoire de la Ville de Scotstown au cours de l'année 2012-2013;

Attendu que dans le cadre de cette réforme la Ville de Scotstown mandatait par la résolution 2012-11-800, la firme Jacques Blanchard, Arpenteur de Sherbrooke pour la préparation des descriptions techniques des sections énumérées de la rue J.B. Godin, soit du lot 505 jusqu'au lot 502 afin de déterminer la section de la rue J.B. Godin, correspondant à la section de la rue ayant toujours été utilisée par la municipalité;

Attendu qu'à la suite des travaux de la description technique visée par le mandat octroyé à la firme Jacques Blanchard, Arpenteur de Sherbrooke, la Ville de Scotstown se prévalait des articles 73 et 74 de la Loi sur les Compétences municipales des voies ouvertes à la circulation publique depuis au moins 10 ans ou de l'élargissement de certaines voies pour la rue JB-Godin;

Attendu l'article 74 de la Loi sur les compétences municipales, stipule que « *Tout droit réel auquel peut prétendre une personne à l'égard du terrain visé par la description prévue à l'article 73 est éteint à compter de la première publication de l'avis prévu à cet article.*

Le titulaire d'un droit réel éteint en vertu du premier alinéa peut toutefois réclamer à la municipalité une indemnité en compensation pour la perte de ce droit. »

Attendu la demande d'indemnisation reçue de certains propriétaires, soit Messieurs Guy Robert, propriétaire du lot 4 774 195 (anciennement partie du lot 511) et Patrick Lauzon, propriétaire du lot 4 774 191 (anciennement partie du lot 508);

Attendu que les deux anciens terrains, soit la partie du lot 508 et la partie du lot 511 avaient une borne aux limites de propriétés avec l'ancien tracé de la rue JB-Godin et que ces bornes semblent avoir été enlevées lors de travaux effectués par la ville;

Attendu que les propriétaires demandent que des bornes soient installées aux nouvelles limites de leurs terrains avec la rue JB-Godin;

2018-08-325 SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Scotstown verse les indemnisations suivantes :
. Monsieur Guy Robert : section de l'ancien lot 511, affectée par la description technique pour la rue J.B. Godin
Superficie de 24,2 mètres carrés – évaluation en 2013 : 3,20 $ du mètre carré
Montant : 77,47 $

. Monsieur Patrick Lauzon : section de l'ancien lot 508, affectée par la description technique pour la rue J.B. Godin
Superficie de 41 mètres carrés – évaluation en 2013 : 4,34 $ du mètre carré
Montant : 177,95 $;

QU'un document faisant foi de quittance finale envers la Ville de Scotstown devra être signé par ces propriétaires pour l'obtention de cette indemnisation.

Autoriser Monsieur Dominique Boisvert, maire ou son représentant et Madame Monique Polard, directrice générale à signer les documents relatifs au versement de cette indemnisation et à la quittance finale;

QUE la Ville de Scotstown fasse poser les bornes respectives sur les terrains de Messieurs Robert et Lauzon avec les limites de la rue JB-Godin et ce aux frais de la Ville de Scotstown.
ADOPTÉ

Demande d'estimations pour les frais d'installation de bornes des lots 4 774 195 et 4 774 191 avec les limites de la rue JB-Godin
Attendu la résolution 2018-08-324 visant l'installation par la Ville de Scotstown des bornes respectives sur les terrains de Messieurs Robert et Lauzon avec les limites de la rue JB-Godin;

2018-08-326 SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu

Que la directrice générale soit autorisée à faire la demande d'estimations pour les travaux d'installation des bornes sur les terrains de Messieurs Robert et Lauzon avec les limites de la rue JB-Godin.
ADOPTÉE

10. Loisir et culture

10.1 Tirage de composteur ou baril récupérateur d'eau (3-08-2018 : Fête de la boustifaille / 10-08-2018 : Tournée des marchés publics)

2018-08-327 SUR LA PROPOSITION du conseiller Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown fournisse au Marché public du boisé de Scotstown un (1) composteur domestique et un (1) baril récupérateur d'eau de pluie qui seront tirés lors des événements spéciaux les 3 et 10 août prochain.
ADOPTÉE

10.2 Chartierville – Festival Musique aux Sommets, kiosque

Attendu la tenue du Festival Musique aux Sommets au cours des prochains jours dans la Municipalité de Chartierville;

Attendu que la Ville de Scotstown envisageait de participer par sa présence à un kiosque, mais qu'en raison de différents facteurs et du manque de temps pour la préparation, les membres du conseil ne peuvent être présents;

EN CONSÉQUENCE

2018-08-328 SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu

Que le conseil municipal décline sa participation au Festival Musique aux Sommets de la Municipalité de Chartierville.
ADOPTÉE

11. Correspondance et varia

La liste de la correspondance est remise aux membres du conseil.

La correspondance sera classée aux archives de la ville.

11.1 Aucun point
11.2 Aucun point
11.3 Aucun point

12. Période de questions

Des questions ont été posées par les citoyens présents auxquelles Monsieur Dominique Boisvert, maire, a répondu.

13. Levée de la séance

2018-08-329 SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance est levée. Il est 20 h 40.
ADOPTÉE

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

VILLE DE SCOTSTOWN

_____ _____
Iain MacAulay, maire suppléant Monique Polard, directrice générale